COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL ST ANDRE DE BOEGE

Du 18 juillet 2023

<u>Présents</u>: Bosson Jean-François, Degenève Patrick, Detraz Laurent, Bosson Hervé, Gaillard Laurent, Von Arx-Dupraz Chantal, Julienne Marcel, Hominal Francis, Charrat Michel, Chiappani Mylène, Morandi Loris.

<u>Excusés</u>: Bisetti Mélodie, Isabelle Dupraz (a donné procuration à Hervé Bosson) Ruhin Marie-Luce (a donné procuration à Chantal Von Arx-Dupraz)

Absent : Gardrinier Jennyfer

Secrétaire de séance : Hervé Bosson.

Le compte rendu du 20 juin est validé.

Urbanisme

1°) Demandes d'urbanisme

- DP Ducloux Marielle, 1455 route Santadrionne, régularisation après travaux, pose d'une clôture. Avis favorable.
- DP Marcq Philippe, 1262 route de Sur Vuan, changement et agrandissement d'une porte. Avis favorable.
- DP Marcq Philippe, 1262 route de Sur Vuan, pose de panneaux solaires. Avis favorable.
- DP Paccot Yann, 2675 route de Saint André, changement de destination d'un garage en habitation suite à la modification simplifiée n°2 du PLU. Avis favorable.
- DP Neulas Aubert Caroline, 215 impasse de Piolet, régularisation après travaux, création d'ouvertures. Avis favorable.
- PC Naudet Eric, 285 route de Chez Calendrier, construction d'une maison individuelle. Avis favorable.

2°) OAP

Bilan journée de la visite d'opérations immobilières avec le prestataire, Mr Sartori et l'architecte, Mr Bajulaz.

Cette journée amène à la réflexion de ce qu'il faut faire et surtout ne pas faire. La commune de Marcellaz est sortie du lot. L'échelle de l'opération est discrète. Pas de gros bâtiments, pas de voitures aux abords des habitations.

Continuer la réflexion sur les aspects positifs de chaque village visité et se poser les questions suivantes : Quel type de logements ? stationnement ? Espaces collectifs, privatifs ?

Programmer une réunion de travail en septembre avec le conseil municipal.

Lors de cette sortie un repas était prévu à midi. Mr Sartori a avancé l'argent pour payer les repas et simplifier le paiement pour que le restaurant n'ait pas à attendre le virement administratif. Pour rembourser Mr Sartori, le conseil municipal doit délibérer pour donner l'autorisation à Monsieur le Maire de le faire.

Répartition FPIC

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour 2023, la commune de St André versera 4999 € et la CCVV 61 183 €.

Baux ruraux

1°) Attribution parcelles

Mr Laurent Gaillard sort de la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Après avoir abroger la délibération d'attribution des parcelles communales et rembourser les fermages, une nouvelle publicité a été faite sur la Santadrionne du mois de juin 2023 pour un nouvel appel à candidature pour les parcelles B 101, 249 et 1930 et selon certains critères. Les courriers étaient à adresser en mairie avant le 1^{er} juillet 2023.

Trois candidats ont répondu:

- EARL La Ferme des Ruhin, courrier reçu le 29 juin, se porte candidat pour les 3 parcelles.
- GAEC Le Plâne, courrier reçu le 29 juin, se porte candidat pour la parcelle B 1930.
- Donche Camille, courrier reçu le 3 juillet, se porte candidat pour les 3 parcelles. Le courrier de Mr Donche est arrivé hors délai et ne respecte pas le cahier des charges.

Le conseil délibère et attribue les parcelles à 9 voix pour et 1 abstention.

La parcelle B 1930 est attribuée au GAEC Le Plâne.

Les parcelles B 101 et 249 sont attribuées à EARL La Ferme des Ruhin.

Le courrier de Mr Donche est arrivé hors délai et ne respecte pas le cahier des charges.

La décision sera notifiée aux 3 candidats.

2°) vente foin

Les 3 parcelles n'ayant plus de locataires pour l'année 2023, le conseil valide la vente de foin sur pied à l'entreprise Marjollet au prix des fermages 2022.

ONF

Vente coupe de bois 2024

L'ONF propose de couper les parcelles H (100 m3) et U (150 m3) en 2024, 2 petits lots. Afin qu'elles soient inscrites pour la vente, la proposition est validée à l'unanimité.

Travaux divers

L'entreprise Pralon va couper le bois bostryché situé « Sur Vuan » et « Les Vorziers ».

Faire une plateforme avec le rabotage qui a été récupéré. L'entreprise Chatelain est missionnée pour ce travail.

Désignation référent déontologue

Afin d'aider les collectivités, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

L'association des maires 74 et le centre de gestion 74 ont pris l'attache de deux spécialistes qui ont accepté d'assumer ce rôle. Une personne doit être désignée par le conseil municipal. Mr Viout Jean-Oivier a été désigné à l'unanimité comme référent déontologue pour St André.

Cavurne

Le Maire a pris quelques renseignements auprès de professionnels. Afin de mettre en place légalement ces cavurnes, le conseil autorise la commission cimetière a travaillé avec une société et définir la dimension, la forme, le prix.

Terrain de jeux « agorespace »

Le terrain de jeux « agorespace » situé en bas de l'école a 30 ans et le sol serait à refaire. Demander des devis.

Présentation guide du patrimoine

Chantal et Francis ont préparé avec Paysalp une ébauche sur le patrimoine de la commune pour faire un petit dépliant et l'ont présenté. Quelques corrections sont à apporter.

Travaux voirie 2023

Le devis reçu pour la réfection des routes de « La Crosse », « Chez Cally » et « Ludran » s'élève à 74 195 € HT. Programmer les travaux de « la Crosse » en priorité, et en fonction du budget les travaux de « Ludran » seront réalisés, et ensuite « Chez Cally » où la circulation est moindre.

Coût La Crosse

41 837 €

Ludran

19 771 €

Chez Cally

12 587 €

Travaux salle des fêtes

Suite aux travaux de la salle des fêtes, les abords de la salle des fêtes et de l'école ont besoin d'être repris : voirie, trottoirs, accès handicapé, accès école. L'entreprise Eurovia présente un devis d'un montant de 38 464 € HT. (dont 17 809 € HT déjà inclus dans le marché) et 20 655 € HT de travaux supplémentaires. Le devis est validé pour le montant de 20 655 €. Les travaux seront réalisés la 2è quinzaine d'août.

Informations diverses

Livraison bois déchiqueté: Dupraz Bois nous signale que vu l'augmentation de la matière première et du carburant servant à la transformation et à la livraison, le prix du bois déchiqueté sera majoré.

Un appartement s'est libéré à l'immeuble de la Plaine. L'état est correct mais est relativement défraichi. La porte d'entrée qui est d'origine sera changée, la cuisine, le sol seront refaits, et la baignoire sera remplacée par une douche.

Les abris bus ont besoin d'être réparés et repeints. Deux seront remis en état et le troisième sera peut-être vendu.

Pour la prochaine rentrée scolaire, 37 enfants sont inscrits.

Remerciements adressés au conseil municipal:

- APE pour la subvention allouée pour leur classe découverte à Pralognan la Vanoise.
- Mme Peillex pour l'envoi du bulletin municipal.
- Association « espace femmes » pour la subvention accordée.
- ASO pour l'organisation du tour de France « amateurs ».